

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Division Technologie, Industrie et Economie

Service économie et commerce

BULLETIN D'INFORMATION

Numéro 13, juillet-septembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

Résultats de l'atelier sur les subventions au secteur de la pêche et la gestion durable des pêches
Palais des Nations, Genève, 26-27 avril 2004

Concepts et instruments de base pour promouvoir une gestion durable des pêches
L'impact des subventions au secteur de la pêche sur les ressources

Expérience en matière de subventions et gestion des pêches
La réforme au niveau international des subventions au secteur de la pêche

Projets nationaux du PNUE en matière de pêche et d'environnement
La liste des publications de la Collection Pêche et Environnement est disponible à l'adresse suivante : www.unep.ch/etu/Fisheries%20Meeting/FishMeeting2004

Recommandations relatives aux travaux à venir du PNUE

Atelier de formation sur l'évaluation intégrée, organisé sous l'égide de l'Equipe spéciale PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement (CBTF) pour les pays d'Afrique
Siège du PNUE, Nairobi, 19-20 juillet 2004

La CNUCED XI
Sao Paulo, Brésil
13-18 juin 2004

Réunions du Conseil général de l'OMC et du Comité du commerce et de l'environnement

Prochaine activité :
Atelier sur la comptabilité environnementale et économique, septembre 2004

Service économie et commerce
Division Technologie, Industrie et Economie
PNUE
11-13 chemin des Anémones
1219 Châtelaine
Suisse
Tél. +41 22 917 8298
Fax +41 22 917 8076
URL: <http://www.unep.ch/etu/>



Résultats de l'atelier sur les subventions au secteur de la pêche et la gestion durable des pêches, Palais des Nations, Genève, 26-27 avril 2004

C'est le cinquième atelier organisé par le PNUE sur ce thème depuis 1997. L'atelier a rassemblé plus de 100 délégués de 37 gouvernements nationaux (dont des représentants d'agences spécialisées dans l'environnement, le commerce et la pêche), 8 organisations intergouvernementales, 2 organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), 15 organisations non gouvernementales et 4 centres universitaires et de recherche. Tous les participants ont été conviés à titre personnel. Se fondant sur les présentations formelles des 22 experts invités, l'atelier a été le lieu d'un échange d'opinions et d'idées sur les impacts des subventions au secteur de la pêche et les moyens de les réformer.

L'atelier a été ouvert par M. Hussein Abaza, Chef, PNUE-SÈC, et coprésidé par M. Segfredo Serrano, Sous-Secrétaire au Département de l'agriculture (Philippines) et Mme Cornelia Quenett-Thielen, Directeur général adjoint au Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire (Allemagne). Les participants à l'atelier sont convenus de la nécessité de passer de l'analyse à l'action sur la question des subventions au secteur de la pêche et de la gestion durable des pêches, en prenant des mesures concrètes pour répondre à la crise actuelle que connaît ce secteur, y compris dans le cadre des négociations de l'OMC sur les subventions au secteur de la pêche qui se déroulent conformément au Programme de travail de Doha. L'atelier a examiné les quatre thèmes suivants :

Concepts et instruments de base pour promouvoir une gestion durable des pêches

Alors que les concepts et instruments pour promouvoir une gestion durable des pêches sont dans l'ensemble compris, ils doivent encore être entièrement et systématiquement appliqués. Les instruments internationaux fournissent un cadre de plus en plus cohérent pour une gestion efficace de la pêche mais il existe toujours un écart notable entre les engagements nationaux et internationaux et leur mise en œuvre. Il y a souvent un manque de coopération et d'harmonie entre les accords mondiaux relatifs à la pêche, les ORGP, les instruments de soft law ou de « droit mou » et les accords internationaux relatifs à la protection et à la préservation du milieu marin. Les contraintes budgétaires et l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles sont trop souvent accentuées par le manque de volonté politique d'entreprendre des réformes difficiles. Enfin, les partici-

pants se sont accordés à reconnaître qu'une meilleure intégration entre les organismes publics compétents est nécessaire.

L'impact des subventions au secteur de la pêche sur les ressources

L'impact des subventions au secteur de la pêche sur les ressources a été examiné au moyen de l'étude intitulée : *Analyzing the Resource Impacts of Fisheries Subsidies: A Matrix Approach* (Analyse des impacts des subventions au secteur de la pêche sur les ressources : une méthode matricielle), réalisée à la demande du PNUE. L'étude analyse les impacts de différents types de subventions dans le cadre de politiques de gestion et de conditions bioéconomiques différentes et conclut que, dans la plupart des situations



concrètes, les subventions au secteur de la pêche ont des répercussions négatives sur les stocks de poissons à moins que la pêche soit gérée efficacement. Il est nécessaire d'examiner ce que constitue une « subvention au secteur de la pêche » et de définir ce qu'est une « gestion efficace ». La question des accords d'accès aux pêches a été également traitée. S'il est vrai que des accords mal conçus contribuent à une surexploitation et une utilisation inéquitable des ressources halieutiques, il ressort des discussions que des subventions appropriées, associées aux accords d'accès, peuvent contribuer au développement d'une pêche durable si des mesures de sauvegarde efficaces sont mises en place. De nombreuses propositions ont été faites pour étendre l'analyse à l'aquaculture et aux industries de transformation du poisson. Un projet de document est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.unep.ch/etu/Fisheries%20Meeting/matrix%20paper%20draft.doc.



L'expérience en matière de subventions et gestion des pêches

Les participants à l'atelier ont examiné l'interaction dynamique entre les subventions au secteur de la pêche et la gestion des pêches aux niveaux national et international et les impacts politiques et sociaux de la réforme du secteur de la pêche dans les pays développés et en développement. La question des subventions au secteur de la pêche est d'une importance

Numéro 13



capitale pour les pays en développement où la pêche constitue une source-clé de sécurité alimentaire, d'emplois et de devises. Les mesures pour une gestion efficace doivent englober des consultations étroites avec les communautés de pêcheurs, en particulier dans le contexte de la pêche artisanale. Néanmoins, en raison de la grande variabilité de la capacité de gestion

durable des pêches entre les pays, il convient d'examiner cette question pays par pays. Les participants s'accordent à reconnaître que des interventions pour stimuler le développement durable de la pêche artisanale bien conçues par les gouvernements des pays en développement pourraient être légitimes et nécessaires. Néanmoins, la réforme

des subventions au secteur de la pêche exige une meilleure définition de la pêche artisanale et une plus grande compréhension des répercussions environnementales et sociales des subventions.

Les études de cas de pays menées dans le cadre du PNUE ont été débattues et les effets négatifs des subventions mal gérées, en particulier leur contribution à l'épuisement des ressources halieutiques et la dégradation de l'environnement, l'insécurité alimentaire et le chômage, soulignés. Il ressort des études de cas, que les pêcheries artisanales pourraient être développées de manière durable sans recourir aux subventions à condition que des modalités commerciales et de gestion appropriées soient mises en place. La nécessité de plus de cohérence et de transparence dans l'élabora-

tion des politiques et d'une plus grande coopération régionale, y compris à travers les ORGP et le programme des mers régionales du PNUE, ont fait l'objet d'un large consensus.

La réforme au niveau international des subventions au secteur de la pêche

Les participants ont débattu des divers éléments disciplinaires et institutionnels des travaux internationaux visant à réformer les subventions, y compris les modèles de coopération interinstitutionnelle entre le PNUE, l'OMC et la FAO. La question des relations entre les subventions au secteur de la pêche et la gestion durable des pêches est désormais traitée prioritairement dans plusieurs instances internationales majeures, avec une attention particulière portée sur les négociations en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) visant à clarifier et améliorer les règles de l'OMC applicables aux subventions au secteur de la pêche. Les participants sont convenus que les règles en matière de subventions au secteur de la pêche doivent être claires et applicables et que la mise en place d'un grand nombre de solutions complémentaires sera nécessaire aux niveaux international et national. Des approches possibles et les éléments potentiels de nouvelles dispositions réglementaires ont également été examinés.



Projets nationaux du PNUE en matière de pêche et d'environnement

Les études suivantes ont été conduites par le PNUE, en collaboration avec des instituts nationaux de recherche et des gouvernements. Elles visent à définir et classer par catégorie les mesures gouvernementales d'appui aux pêcheries et à évaluer les effets environnementaux, sociaux et économiques de la libéralisation des échanges et des subventions publiques. Les résultats de ces études sont publiés dans les volumes 3 et 4 de la Collection Pêche et Environnement.

Volume 3 : Subventions au secteur de la pêche et gestion des ressources halieutiques : le cas du Bangladesh

L'étude analyse les rapports entre les subventions et le niveau de production dans le secteur de la pêche au Bangladesh. Devant la difficulté d'établir un rapport de causalité entre les subventions et le niveau de production, l'étude vise à améliorer la compréhension des relations complexes entre l'environnement et les subventions au secteur de la pêche à l'attention des responsables politiques qui s'efforcent d'accroître la productivité de l'industrie du poisson de manière durable. L'étude a été menée en collaboration avec le Centre for Policy Dialogue (CPD) (Bangladesh). Elle fournit une évaluation détaillée des effets environnementaux et socio-économiques et élabore des recommandations pour une gestion durable des pêches au Bangladesh. Etant donné le faible niveau de développement du secteur et du manque de principes directeurs efficaces, l'étude recommande un nombre important de mesures spécifiques visant à développer durablement l'industrie bangladaise de la pêche : (i) amélioration des systèmes de gestion des pêches, (ii) limitation dans le temps des aides octroyées aux engins de pêche et (iii) renforcement

des capacités de suivi, de contrôle et de surveillance dans les eaux territoriales.

Volume 4 : Mise en œuvre des mesures de conservation et gestion durables des ressources halieutiques : le cas du Sénégal

La pêche joue un rôle vital au Sénégal en permettant une croissance durable de l'économie nationale. Or, le secteur de la pêche dans ce pays connaît actuellement des problèmes socio-économiques graves débouchant sur une surpêche et l'utilisation d'engins de pêche dommageables à l'environnement. L'étude formule un plan d'action qui devrait contribuer à une meilleure préservation et valorisation des ressources halieutiques sénégalaises. Elle a été menée en collaboration avec le Département des pêches et ENDA Prospectives - Dialogues politiques. Les recommandations qui sont faites dans l'étude, avec l'approbation des pêcheurs locaux, des représentants de l'industrie et des fonctionnaires gouvernementaux, concernent entre autres : (i) la réglementation des droits d'accès aux ressources applicables à la pêche artisanale par l'établissement de redevances et de zones de pêche, (ii) la participation des Conseils locaux des pêches, (iii) une meilleure mise en œuvre des dispositions réglementaires existantes et une plus grande participation des parties prenantes locales en ce qui concerne la mise en œuvre des droits d'accès aux ressources aux fins de promouvoir la gestion durable des pêches. (*Cette étude est également disponible en anglais.*)

Pour obtenir la liste des publications de la Collection Pêche et Environnement, prière de consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.unep.ch/etu/Fisheries%20Meeting/FishMeeting2004

Le document de travail à paraître intitulé : *Incorporating Resource Impact into Fisheries Subsidies: Issues and Options* (Intégrer les impacts sur les ressources halieutiques dans les disciplines relatives aux subventions au secteur de la pêche : enjeux et options), réalisé à la demande du PNUE, a été présenté pour stimuler le débat sur plusieurs options possibles pour amender l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires en vigueur dans le but de protéger les ressources halieutiques. Le document met l'accent sur le fait que de bons résultats des négociations de l'OMC actuelles peuvent contribuer à des rapports solidaires entre le commerce et l'environnement. Un projet du document est disponible en ligne à l'adresse suivante :

www.unep.ch/etu/Fisheries%20Meeting/issues%20and%20option%20draft.doc

Recommandations concernant les travaux à venir du PNUE

Les participants ont réaffirmé la contribution positive du PNUE au dialogue en cours sur les subventions au secteur de la pêche et la gestion durable des pêches. Il a été recommandé que le PNUE poursuive ses travaux empiriques et analytiques sur l'évaluation des impacts des subventions et le développement de la réforme des pêcheries dans les pays en développement, en portant une attention particulière à la pêche artisanale. Les organisations internationales et les gouvernements devraient donner la priorité aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement compte tenu des insuffisances de la mise en œuvre des accords de pêche. Pour un résumé complet de l'allocution prononcée par la présidence, voir : www.unep.ch/etu/Fisheries%20Meeting/FinalChairsSummary.doc

Atelier de formation sur l'évaluation intégrée, organisé sous l'égide de l'Equipe spéciale du PNUE-CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement (CBTF) pour les pays d'Afrique, siège du PNUE, Nairobi, 19-20 juillet 2004

L'atelier de formation sur l'évaluation intégrée pour les pays d'Afrique est le premier d'une série d'activités de renforcement des capacités pour l'Afrique financée par la Commission européenne. Il a été conçu pour les organismes de recherche et d'enseignement africains qui sont en mesure de former à leur tour d'autres organismes ou entreprendre des évaluations intégrées en coopération avec leur gouvernement respectif. Les 25 participants à l'atelier ont rassemblé des professeurs d'université, des directeurs et cadres supérieurs de centres pour la promotion de techniques plus respectueuses de l'environnement, d'agences environnementales et d'instituts de recherche économique et politique ainsi qu'un représentant de la Commission européenne (DG Commerce).

Le but de cet atelier était de fournir aux participants une meilleure compréhension du concept d'évaluation intégrée et d'être le lieu d'un échange des expériences en matière d'évaluation intégrée et des possibles applications du concept dans les pays africains. Il a également permis de recueillir les réactions des participants sur la version provisoire du Training Resource Manual for Integrated Assessment (Manuel d'enseignement sur l'évaluation intégrée) élaboré par le PNUE-SEC. Le manuel est basé sur les expériences acquises à travers les 18 projets de pays sur l'évaluation intégrée des politiques liées au commerce. Le manuel sera révisé

sur la base des recommandations reçues et une version finale sera publiée d'ici à la fin de cette année.

En joignant les contributions des personnes-ressources, les présentations des expériences des organismes africains et des groupes de travail sur les études de cas, la formation a été le lieu de débats fructueux sur les bénéfices retirés et les obstacles liés à l'évaluation intégrée ainsi que les méthodes appropriées applicables à de telles analyses. L'atelier a confirmé le grand intérêt pour ce sujet et l'expérience étendue dont font déjà preuve les pays africains en la matière. Les participants ont exprimé la nécessité de poursuivre les activités de renforcement des capacités aux niveaux sous-régional et national en visant un groupe plus large de parties prenantes intéressées dont les gouvernements, le secteur privé et les autorités locales.

La CNUCED XI Sao Paulo (Brésil), 13-18 juin 2004

La onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI) a été ouverte par le Président brésilien, M. Luiz Inacio « Lula » da Silva, accompagné du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, et du Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero. Un des principaux résultats de la Conférence concerne l'importance à améliorer la cohérence au sein du système des Nations Unies pour une plus grande efficacité de ses activités de développement. Il a été recommandé que la CNUCED et d'autres organisations continuent à travailler ensemble pour renforcer les synergies, complémentarités et le soutien mutuel aux politiques dans le but de promouvoir le développement durable dans les pays en développement. La CNUCED devrait également continuer à renforcer ses travaux dans le cadre de l'Initiative BIOTRADE et le Groupe de travail sur le renforcement des capacités du PNUE-CNUCED CBTF.

Le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, a prononcé un discours-clé à la table ronde de la CNUCED XI ayant pour thème : Promoting Trade for Sustainable Development (Promouvoir le commerce pour le développement durable) qui s'est tenue le 17 juin. L'attention de la table ronde s'est portée sur le développement du commerce en faveur des produits respectueux de l'environnement, la réduction de la pauvreté et le rôle des biens et services environnementaux pour parvenir au développement durable. Les participants à la table ronde ont pris note de l'importance du renforcement des capacités en faveur de l'adoption des pratiques écologiques, dont l'agriculture biologique, et le développement du commerce des biens et services environnementaux en tant que segment permettant l'accès aux marchés. La valeur marchande du commerce des produits respectueux de l'environnement est estimée à 30 milliards de dollars EU avec un taux de croissance annuel de 23 pour cent. Les pays en développement ont besoin d'une assistance technique pour pénétrer les marchés. La nécessité d'adopter une approche reposant sur la dynamique du commerce et de la libéralisation des échanges a été soulignée. La table ronde a également mis en évidence le rôle de l'Equipe spéciale du PNUE-CNUCED CBTF pour assister les pays dans ce domaine.



D'autres enjeux et conclusions d'une grande importance pour le travail du PNUE-SEC incluent les débats sur le programme visant à relier les politiques liées au commerce aux politiques environnementales, de développement et sociales afin d'atteindre le développement durable et de réduire la pauvreté. Les discussions ont également portées sur la question de savoir comment les politiques liées au commerce doivent être conçues pour lutter contre la dégradation de l'environnement et les pertes d'emplois en découlant dans les secteurs tels que la pêche, la sylviculture, la biodiversité, la dégradation du sol et la désertification. Le commerce durable en tant qu'instrument de préservation de la diversité biologique a été également débattu.

Réunions du Conseil général de l'OMC et du Comité du commerce et de l'environnement

Le 1er août 2004, le Conseil général de l'OMC a approuvé un accord-cadre qui contient un ensemble de cadres et autres accords sur les négociations à mener dans le cadre du programme de travail de Doha. Bien que l'accord-cadre ne représente pas un accord final, il est considéré dans une large mesure comme une avancée notable pour faire progresser les négociations de Doha après l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun (Mexique) en septembre 2003. Les progrès les plus significatifs de ce nouvel accord-cadre concernent les négociations sur l'agriculture. L'accord-cadre contient également des éléments sur la question de l'environnement et du commerce, dont la réaffirmation des engagements du Conseil général sur l'état d'avancement des négociations au sein du Comité du commerce et de l'environnement réuni en Session extraordinaire.

Ce bulletin fournit seulement des informations générales et ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées. Les textes peuvent être reproduits librement à condition que toutes les références soient mentionnées.

Ce bulletin est publié par le Service économie et commerce de la Division Technologie, Industrie et Économie du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Pour obtenir/recevoir des exemplaires gratuits, prière de contacter : etb@unep.ch

*Service économie et commerce
Division Technologie, Industrie et Économie
Programme des Nations Unies pour l'environnement*

*Chemin des Anémones 11-13
1219 Châtelaine*

Suisse

Tel. +41 22 917 8298

Fax +41 22 917 8076

etb@unep.ch

URL: <http://www.unep.ch/etub>



Lors de sa dernière réunion du 22 juin 2004, la Session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement a traité les trois questions suivantes : (i) la relation entre les règles de l'OMC et les obligations commerciales spécifiques contenues dans les accords environnementaux multilatéraux (AEM), (ii) les procédures d'échanges de renseignements réguliers entre les AEM et l'OMC et (iii) la réduction ou l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires sur les biens et services environnementaux.

Le PNUE a informé les délégués sur les résultats de l'atelier du PNUE sur les subventions au secteur de la pêche et la gestion durable des pêches au cours de la session ordinaire du Comité du Commerce et de l'Environnement de l'OMC qui s'est tenue le 21 juin 2004. Un certain nombre de délégués ont remercié le PNUE pour sa contribution au dialogue international en cours sur les subventions au secteur de la pêche et souligné l'importance de la gestion durable des pêches.

Prochaine activité :

Atelier sur la comptabilité environnementale et économique intégrée, septembre 2004

Le PNUE et la Division de statistique des Nations Unies (DSNU) ont constitué un Groupe de travail sur la comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE, sigle provenant d'un titre antérieur) dont la mission est de développer une stratégie de mise en œuvre de la SCEE. Cette stratégie pourrait déboucher sur deux directions parallèles : (i) le développement de méthodes et d'approches faciles d'emploi sur le renforcement des capacités en matière de comptabilité environnementale et économique et (ii) le développement de la comptabilité environnementale et économique et son utilité pour les utilisateurs comme instrument de développement durable.

Le Groupe de travail consistera, en plus du PNUE et de la DSNU, du PNUD, de la FAO, de l'UNECE, du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE, d'Eurostat et de l'Agence européenne pour l'environnement. Les pays représentés dans le Groupe de travail sont l'Australie, le Canada, la Chine, la Colombie, le Danemark, l'Inde, la Jordanie, l'Allemagne, le Mexique, le Maroc, la Tunisie, l'Afrique du Sud, la Suède et les États-Unis.

La première réunion du groupe de travail SCEE, organisée conjointement par le PNUE DTIE/SEC et la DSNU, aura lieu les 20 et 21 septembre 2004 à Copenhague (Danemark) avec pour objectifs de débattre et de finaliser les termes de référence du Groupe de travail, de développer une stratégie et un programme communs de mise en œuvre et de développement de la SCEE, d'étudier les possibles activités à engager et de déterminer le rôle des différents membres du Groupe de travail. Le groupe de travail PNUE-DSNU a pour mission d'encourager l'utilisation de la SCEE pour promouvoir le développement durable et d'identifier les besoins en renforcement des capacités des organismes nationaux et de fournir une aide pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SCEE. Les mesures d'appui du groupe de travail PNUE/DSNU comprennent :

- (a) la préparation d'un manuel de formation d'emploi facile reliant les comptes environnementaux à la question des indicateurs et des politiques à l'usage des pays disposant de peu ou pas d'expérience en matière de comptabilité environnementale et économique ainsi que de ressources et de données limitées ;
- (b) l'élaboration de matériels de formation qui seront utilisés dans les ateliers régionaux ;
- (c) l'organisation d'ateliers régionaux (en coopération avec les organismes nationaux et régionaux et les Commissions régionales des Nations Unies) ;
- (d) le soutien aux projets nationaux et à leur mise en œuvre.